



Procédure pour lettre juge tgi

Par **albertini**, le **02/02/2011** à **14:14**

Bonjour,

Après avoir envoyé une lettre recommandée à ma cousine pour lui demander une indemnité d'occupation d'une maisonnette dont elle a reçu un leg de mon père mais je suis réservataire avec mon frère), je souhaite envoyé une demande au juge par lettre recommandée. Ma question, je pense que ce n'est pas obligatoire de demander un avocat pour cela.

D'autre part, je lui aie aussi envoyé une proposition de la vente de ma part par recommandée aussi, et son notaire qui a validé le don leg, est informé.

Tout ceci se passe malheureusement en corse.

Le notaire que j'avais contacté en région parisienne me confirme que la résidence principal de mon père étant en banlieu parisienne je peux m'adresser au juge d'Evry.

En effet, j'ai déjà perdu la maison familiale où mon père est mort d'une crise cardiaque en corse pendant ses vacances! J'ai emmené le tout devant la justice de Bastia et en appel aussi, aujourd'hui je suis à l'huissier pour payer les cousines qui nous ont volé la maison "prescription trentenaire!" alors que mon père n'était pas décédé depuis 20 ans !

J'ai aussi porté plainte pour vol des biens de mon père, et je n'ai jamais eu de nouvelle du TGI de bastia !!

Bref, je souhaite ne plus avoir a faire avec la justice corse et veut vendre si cela arrive aux enchères sur le continent.

Merci de me donner les renseignements nécessaire à la conclusion de cette affaire.

Cordialement.

Catherine